

NOTE A DESTINATION DES MEMBRES : SYNTHESE DE LA DECLARATION POLITIQUE COMMUNAUTAIRE POUR LA CULTURE

Au lendemain de la présentation du programme politique de la coalition MR-Engagés, nous vous proposons cette courte synthèse des grandes tendances qui se dégagent de la Déclaration de politique communautaire pour la culture :

- **Liberté culturelle** : L'accent sera mis sur l'importance de la liberté artistique et associative.
- **Soutien aux artistes et à la création** : Une attention sera portée à la juste rémunération des artistes, notamment par la mise en place d'une charte de bonnes pratiques applicable à tous les lieux subventionnés par la FWB.
- **PECA et médiation culturelle** : Le programme (ré)insiste sur l'importance de l'éducation culturelle dès le plus jeune âge et de la médiation culturelle.
- **Diffusion des artistes belges** : Il sera question d'évaluer le décret diffusion et d'augmenter la diffusion d'artistes de la FW-B.
- **Démocratisation de la culture** : Des efforts seront réalisés pour rendre la culture accessible à tous les âges et dans toutes les régions.
- **Aspects financier et administratif** : Le programme valorise la diversification des sources de financement et la simplification des procédures administratives.
- **Au niveau transversal** : Une attention sera portée à l'accompagnement des nouvelles technologies et à l'IA dans le domaine culturel.

Et pour les Centres culturels en particulier :

- **Soutien aux activités « hors-les-murs »** :
Soutenir les activités des institutions culturelles, en particulier des Centres culturels, pour augmenter leur accessibilité et toucher un public plus large.
- **Capacités de diffusion et médiation culturelle** :
Inciter les Centres culturels à augmenter leurs capacités de diffusion des artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) et à renforcer leurs efforts de médiation culturelle pour tous les secteurs.
Refinancer le programme d'aide à la diffusion « Spectacles à l'école ».
- **Place des artistes et PECA** :
Clarifier et amplifier la place des artistes dans les écoles et la liberté de création, en lien avec le PECA.
- **Mise en place de politiques de mobilité** :
Permettre à tous les publics d'avoir un accès à la vie culturelle et à l'application du PECA.

Ces points montrent la place accordée aux Centres culturels dans la stratégie culturelle, en particulier en matière de diffusion, d'accessibilité, et de médiation culturelle.

Il s'agit là des tendances auxquelles le secteur fera face pour les 5 années à venir, mais la mise en application concrète se négociera tout au long de la législature et en accord avec les pouvoirs politiques locaux. En tant que Fédération, nous serons attentifs à ce que cette place soit correctement financée et dans le respect du décret qui régit notre secteur.

La répartition des compétences et la désignation des ministres seront annoncées en début de semaine prochaine.